

ment a pris note de la création du Comité et a donné son approbation. Le Comité devra soumettre régulièrement des rapports à l'ONU qui étudiera, probablement à la Commission du désarmement, la marche de ses travaux.

L'Assemblée générale a étudié un certain nombre de questions relatives au désarmement. Elle a adopté à l'unanimité la proposition du Canada en faveur d'une plus grande collaboration mondiale en ce qui concerne le rassemblement des données sur les radiations et l'étude des effets de celles-ci. C'est que le Canada a reconnu l'inquiétude générale au sujet des dangers des retombées radio-actives qui suivent les essais nucléaires. On espère que le développement de la collaboration internationale, que représentent le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations et les institutions spécialisées compétentes en la matière, stimulera les recherches touchant les effets des radiations de faible intensité sur l'homme et son milieu et la répartition des retombées, et qu'il permettra d'en arriver à des conclusions positives quant aux données qualitatives et quantitatives de l'appréciation des dangers inhérents aux essais nucléaires. L'Assemblée a aussi créé, à la suite d'une décision unanime, un comité de vingt-quatre membres, dont le Canada, qui étudierait plus à fond les problèmes que pose la collaboration internationale dans l'utilisation pacifique de l'espace. Ce comité succède à celui qui avait été approuvé en 1958, mais dont l'Union soviétique, estimant sa composition peu satisfaisante, n'avait pas voulu faire partie.

L'Assemblée a aussi accordé son attention à de vieux problèmes: représentation de la Chine, questions algérienne et hongroise, Office de secours pour les réfugiés de Palestine, affaires de tutelle, aide économique aux pays peu développés et financement de la Force d'urgence. Elle a décidé de ne pas discuter à la quatorzième session la représentation chinoise. Le débat sur la Hongrie a coïncidé avec des informations sur les nouvelles mesures répressives au sujet desquelles le Canada avait exprimé tant d'inquiétude. L'Assemblée a déploré que l'URSS et la Hongrie n'aient pas donné suite aux résolutions où l'ONU avait déjà demandé l'évacuation des troupes soviétiques et l'admission d'un observateur. Elle a invité les deux pays à collaborer. Une résolution sur l'Algérie, forte de l'appui général des membres d'Afrique et d'Asie, n'a pu cependant rallier les deux tiers des voix nécessaires. L'Assemblée a prolongé de trois ans le mandat de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient, et elle a réaffirmé le droit des réfugiés au rapatriement en Israël. Elle a adopté, pour le financement de la Force d'urgence, qui exige une somme de 20 millions, un nouveau barème de cotisations; elle a réduit les quotes-parts des petits pays et réservé une place plus importante aux contributions libres des pays riches.

Conseil de sécurité.—Le dernier mandat biennal du Canada au Conseil de sécurité s'est terminé avec 1959, année où l'organisme a été beaucoup moins occupé qu'en 1958. Seule la question du Laos a fait l'objet d'un débat officiel. Les élections des membres non permanents pour 1960-1961 ont toutefois occasionné bien des difficultés considérables, que seuls de grands efforts ont permis de résoudre.

Le 7 septembre, à la demande du secrétaire général, le Conseil a étudié l'appel adressé directement à M. Hammarskjöld par le gouvernement laotien, qui demandait l'intervention d'une force d'urgence des Nations Unies pour contenir l'agression militaire du Nord-Viet-Nam. Ne voulant pas être paralysé par le veto, le Conseil a adopté, à titre de question de procédure n'y étant pas sujette, une résolution où conformément à l'article 29 de la charte, il chargeait un sous-comité, par dix voix contre une, de poursuivre les enquêtes qu'il estime nécessaires et de lui faire rapport aussitôt que possible. Des représentants de quatre pays: Argentine, Italie, Japon et Tunisie, ont été désignés pour faire partie du sous-comité, qui est parti de New York pour le Laos le 12 septembre, et est revenu le 21 octobre rendre compte de sa mission d'enquête. Les représentants suppléants sont toutefois demeurés au Laos. Bien que les constatations du sous-comité n'aient pas été complètement probantes, le secrétaire général jugea bon de se rendre lui-même au Laos, où il a laissé ultérieurement un représentant personnel. Une certaine stabilité semble avoir suivi toutes ces mesures; le Conseil de sécurité n'avait donc pas besoin de se réunir de nouveau.